

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LÉMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)  
**Membres absents** : M. IZIMER - M. BEKHTAOUI

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Restaurant du personnel municipal - Création de deux nouvelles prestations - Tarifs**

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil Municipal a défini les conditions d'exploitation du restaurant du personnel municipal.

Début 2010, les deux nouvelles formules créées (plateau express, petit plateau) ont reçu un accueil favorable auprès des usagers.

Poursuivant le développement de sa clientèle, le restaurant souhaite diversifier la composante du plat principal et enrichir la prestation des boissons chaudes.

Une viande de première catégorie (faux filet, entrecôte, etc.) pourrait être proposée, moyennant un supplément modéré.

Par ailleurs, le café ou le thé pourrait être accompagné d'un ou plusieurs petits desserts (cake, biscuit, sablé, verrine, etc.).

Ainsi, la grille tarifaire existante serait complétée dans les conditions suivantes :

	Plateau express		Plateau express avec Sup. viande 1ère catégorie		Petit plateau		Petit plateau avec Sup. viande 1ère catégorie		Grand plateau		Grand Plateau avec Sup. viande 1ère catégorie	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
Actifs	3,03 €	3,20 €	3,98 €	4,20 €	3,79 €	4,00 €	4,74 €	5,00 €	4,60 €	4,85 €	5,54 €	5,85 €
Retraités	3,50 €	3,70 €	4,45 €	4,70 €	4,26 €	4,50 €	5,21 €	5,50 €	5,07 €	5,35 €	6,02 €	6,35 €
Conjoints/enfants	3,50 €	3,70 €	4,45 €	4,70 €	4,26 €	4,50 €	5,21 €	5,50 €	5,07 €	5,35 €	6,02 €	6,35 €
Invités	8,72 €	9,20 €	9,67 €	10,20 €	9,48 €	10,00 €	10,43 €	11,00 €	10,28 €	10,85 €	11,23 €	11,85 €

Tarif café/thé gourmand		
	H.T	T.T.C
Actifs	0,95 €	1,00 €
Retraités	0,95 €	1,00 €
Conjoints/enfants	0,95 €	1,00 €
Invités	0,95 €	1,00 €

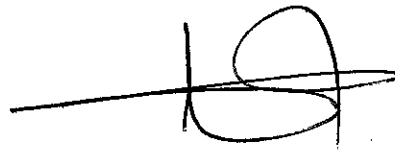
La mise en place de ces nouveaux tarifs interviendrait le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 - décider la mise en œuvre de deux nouvelles prestations au restaurant du personnel municipal dans les conditions proposées ;
- 2 - décider la création des tarifs correspondants ainsi que leur date d'application, le 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/07/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 6 JUL. 2010

